

Fête de la musique Demandes d'autorisation d'occupation du domaine public

À l'occasion de la fête de la musique qui aura lieu le **21 juin 2019**, la **Ville de Limoges** coordonne et délivre les autorisations d'occupation du domaine public. Les groupes musicaux qui souhaiteraient s'installer en centre-ville de Limoges doivent d'ores et déjà faire **une demande de participation et avant le 17 juin**.

Pour des raisons de sécurité, l'installation des participants est à privilégier à l'intérieur du **périmètre mis en place en centre-ville** et défini par les voies suivantes :

- place Léon-Betoulle,
- boulevard Louis-Blanc,
- place Manigne,
- place Wilson,
- boulevard Georges-Périn,
- carrefour Tourny,
- boulevard Carnot,
- place de la Préfecture,
- avenue de la Libération,
- place Denis-Dussoubs,
- boulevard Victor-Hugo,
- place d'Aine,
- boulevard Gambetta.

Les demandes de participation devront être adressées par courrier à :

**Ville de Limoges
Direction de la Culture et du Patrimoine
Pôle animation culturelle
9 place Léon Betoulle
87 000 Limoges**

ou par mail à :

**aurelie_murat@ville-limoges.fr
lionel_durousseaud@ville-limoges.fr**

Contact presse :

Emilie BETOUL
assistante du service de presse
05 55 45 63 02 - emilie_betoul@ville-limoges.fr

Suivez-nous sur nos réseaux sociaux :



/villedelimoges



@VilleLimoges87



/ville_de_limoges



villedelimoges